



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Prestation de Compensation du Handicap

Chèque Emploi Service Universel

LE COMPTE CESU EST DISPONIBLE SUR INTERNET

Le Compte CESU est l'alternative au CESU «Papier».

Tous les mois, le compte e-cesu est crédité du nombre d'heures attribuées et permet de régler son salarié par internet, de manière totalement sécurisée.

POURQUOI UTILISER LE COMPTE CESU SUR INTERNET ?

- Il permet d'effectuer des paiements en toute sécurité
- Il permet de déclencher un virement du montant précis de la prestation réalisée
- Le compte bancaire de votre intervenant est crédité dans un délai de 48 heures
- L'historique des opérations est actualisé en temps réel

COMMENT VOUS CONNECTER A VOTRE COMPTE CESU ?

- Etape 1 : Rendez-vous sur le site internet : <http://cd76-pch.domiserve.com>
- Etape 2 : Cliquez sur «S'inscrire»
- Etape 3 : Indiquez votre code CESU ainsi que votre date de naissance, cliquez sur valider
Vous retrouverez votre code CESU sur le talon d'un CESU «papier»
- Etape 4 : Indiquez votre adresse email, cliquez sur valider

 **VOTRE COMPTE EST ACTIF !**

ESPACE BÉNÉFICIAIRE

Vous êtes déjà inscrit(e) ? Connectez-vous

Identifiant

Mot de passe

SE CONNECTER

Mot de passe oublié ?

Renseignements préalables à l'inscription

Code CESU *

Date de naissance * JJ/MM/AAAA

Nous vous rappelons que le code CESU est constitué de 8 chiffres

VALIDER

76 SEINE-MARITIME
Compte CESU Département de la Seine-Maritime
Prestation de Compensation du Handicap

Copyright © 2017 - 2019 Domiserve | Contact | Mentions légales | Paramétrage des cookies

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est Domiserve, l'émetteur de CESU mandaté par le Département de la Seine-Maritime, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.



COMMENT PAYER SON INTERVENANT ?

Une fois connecté à votre Compte CESU, le paiement de votre intervenant s'effectue en 3 étapes :

• Etape 1 : Choix de l'intervenant

Dans la rubrique « Payer mon intervenant », sélectionnez l'intervenant qui est intervenu à votre domicile. ⁽¹⁾

The screenshot shows a form with two main sections. The first section, 'Type de l'intervenant', has a label 'L'intervenant est :' and two radio button options: 'Une personne physique (Emploi direct gré à gré)' (selected) and 'Une personne morale (Organisme prestataire, mandataire ou établissement public)'. The second section, 'Critères de recherche', has a label 'Saisissez le code NAN et la date de naissance de l'intervenant à payer :'. It contains two input fields: 'Code NAN *' with a dropdown arrow and 'Date de naissance *' with a date format 'JJ/MM/AAAA'. A green 'RECHERCHER' button is positioned to the right of these fields. Below the form, there is a note: 'Affiliation d'un intervenant personne physique. Si votre intervenant n'est pas encore affilié auprès du CRCESU, vous pouvez télécharger le formulaire d'affiliation dans lequel vous trouverez les informations nécessaires.'

⁽¹⁾ En récupérant auprès de l'intervenant son Code NAN, et sa date de naissance.

• Etape 2 : Saisie du montant

Renseignez ensuite le nombre d'heures effectuées, le déclenchement du virement s'effectue par un simple clic de validation, sur la base du montant horaire financé par le Département.

The screenshot shows a table titled 'Compte CESU à débiter' with a sub-header 'APA EMPLOI DIRECT'. The table has four columns: 'Mois d'attribution', 'Vos droits disponibles en heures', 'Heures à payer', and 'Total utilisé'. The first row is for 'Juillet 2019', showing '42000, soit un montant de 201,94 €' in the second column, and 'h. min.' in the third. A 'Total' row shows '0,00' in the third column. A 'Montant à débiter' row shows '0,00 €' in the third column. Below the table, there is a checkbox 'Je souhaite effectuer un complément de paiement par CB'. At the bottom, there are three buttons: 'ABANDONNER LE PAIEMENT' (red), 'MODIFIER L'INTERVENANT' (green), and 'VALIDER' (green). A blue arrow points from the 'VALIDER' button back to the 'Etape 2' text.

• Etape 3 : Confirmation du paiement

Confirmez le virement en ressaisissant votre mot de passe. Votre intervenant sera informé de votre paiement par email.

D'AUTRES FONCTIONNALITÉS À DISPOSITION

Au-delà des fonctions de paiement, le Compte CESU permet à tout moment :

- D'accéder à l'historique des opérations et d'imprimer des justificatifs.
- De compléter si nécessaire, son règlement par carte bancaire.
- De modifier et gérer ses informations personnelles.
- De télécharger des documents d'information mis à disposition par le Département.



Vous avez des questions ou souhaitez des informations complémentaires : Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans la découverte et l'utilisation du Compte CESU. Contactez-les au : **02 52 07 10 15 (Prix d'un appel local)**